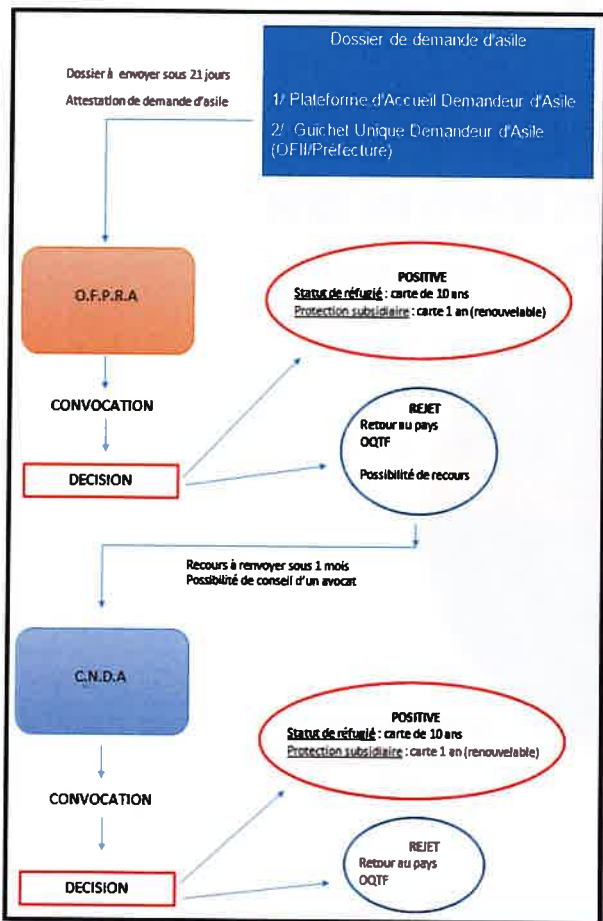


L'ACTIVITÉ C.A.D.A

Capacité d'accueil : 172 places

Taux d'occupation 2018 : 94,63 %

Nombres de journées réalisées : 59 406



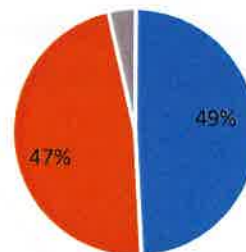
Au cours de l'année 2018 le C.A.D.A a hébergé 287 personnes, ce qui correspond à :

133 personnes isolées, 73 familles dont 4 monoparentales et 3 couples.

158 personnes accueillies en 2018, soit 113 adultes (soit 69 isolés) et 45 enfants.

158 personnes sorties, soit 94 adultes (dont 56 isolés) et 64 enfants.

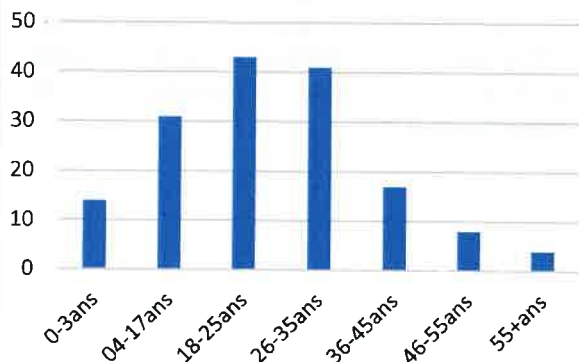
Provenance géographique des personnes orientées en C.A.D.A en 2018



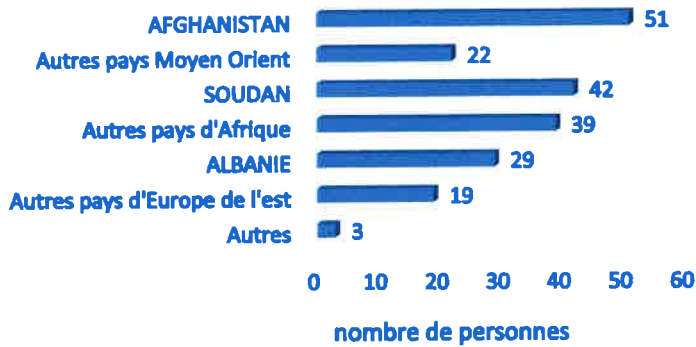
■ régionale ■ nationale ■ internationale

113 adultes → 89 hommes et 23 femmes
 45 enfants → 28 garçons et 17 filles
 69 personnes isolées
 22 Familles → 4 monoparentales
 2 Couples

Nombre de personnes accueillies par tranche d'âge en 2018



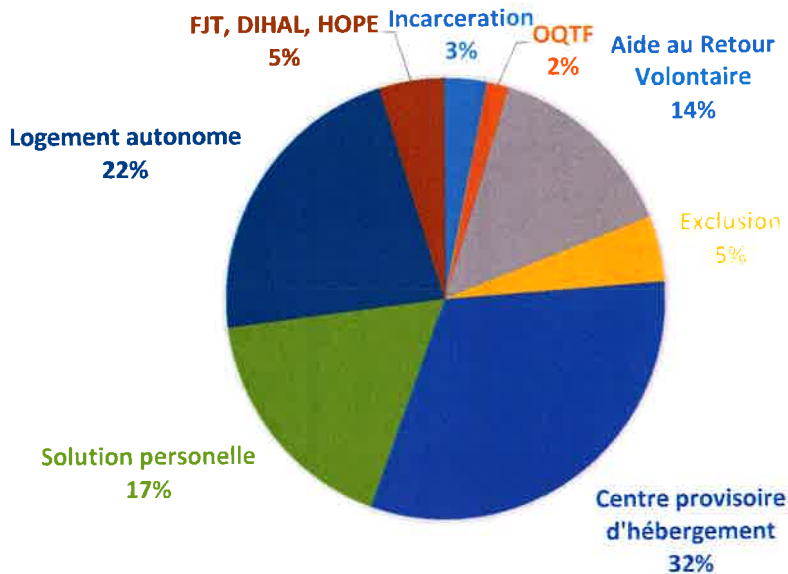
Pays d'origine des personnes accueillies en CADA en 2018



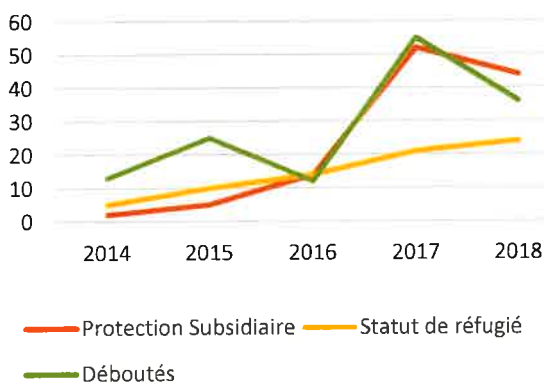
Le dispositif national d'accueil prévoit deux types d'orientations : régionale et nationale.

En 2018, en marge de ces deux types d'orientations nous avons également accueilli deux personnes issues du bateau « Aquarius » dans le cadre d'accords communautaires.

SITUATION DES RÉSIDENTS SORTIS EN 2018

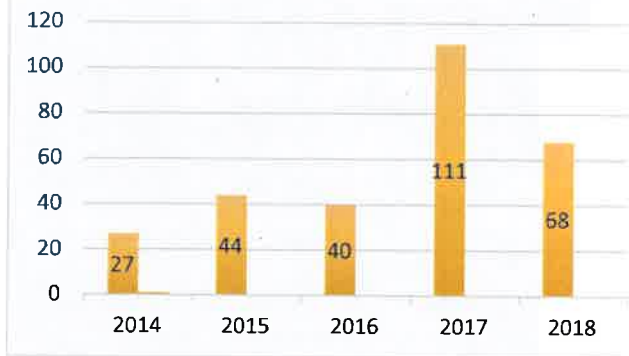


Evolution du nombre de réponses depuis 2014



Depuis 2014, on constate une progression du nombre d'octrois de statuts de réfugié. A contrario, malgré une forte hausse en 2017, le nombre de personnes déboutées ou ayant obtenu la protection subsidiaire a diminué. En 2018, 104 personnes sont en fin de procédure sur 209 personnes présentes soit la moitié de l'effectif annuel ; contre 27 personnes en fin de procédure en 2014.

Nombre de réponses positives entre 2014 et 2018



Depuis 2014, le taux de réponses positives augmente significativement. Il est à constater une forte augmentation du nombre de réponses en 2017 suite à l'augmentation des accueils et la diminution du temps de procédure à l'O.F.P.R.A. Pour autant, en 2018, ce taux baisse, mais reste proportionnel par rapport au nombre de personnes accueillies à l'année.

Commentaires :

Comme en 2017, on peut cette année encore observer que la majorité des personnes accueillies en C.A.D.A a entre 20 et 30 ans. Dans le même temps l'accueil de familles n'a pas connu de sensibles variations.

L'année 2018 est marquée par une progression significative d'octrois de Protections Internationales, en particulier pour la tranche d'âge 20-30 ans.

L'année 2018 a connu une évolution législative à travers la promulgation de la Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour « *une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie* ». Les dispositions introduites par cette réforme entrent en vigueur entre janvier et mars 2019. L'évolution du contexte législatif vise à raccourcir les délais de dépôt et de traitement des demandes d'asile. Elle a également pour objectif de diminuer le délai d'examen des demandes.

Cette révision législative suppose un travail d'appropriation par les professionnels, de la philosophie et des modalités techniques introduites. Dans une dimension plus opérationnelle, il s'agit, pour l'équipe du C.A.D.A, pour partie renouvelée et constituée de jeunes professionnels, de saisir les nouvelles orientations des politiques publiques pour adapter la prise en charge des personnes hébergées.

Par exemple, selon le type de procédure de demande d'asile, dont les personnes relèvent, leurs droits sont différents. Cela suppose un ajustement des pratiques professionnelles pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Pour accompagner ces changements, l'encadrement formalise de nouveaux outils de prise en charge pour favoriser la communication de la bonne information donnée aux bénéficiaires.

L'ACTIVITÉ C.P.H

Le CPH a un agrément de 50 places réparties entre un foyer de type collectif et cinq appartements T4 sur la ville de Lure.

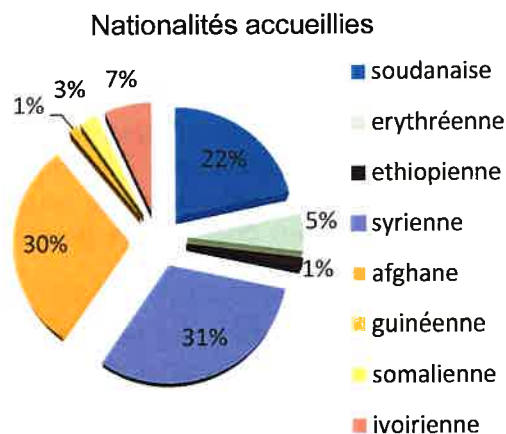
Dans le cadre d'un nouvel appel à projet, le CPH a obtenu une augmentation de son agrément soit onze places supplémentaires.

Afin de répondre à ces nouveaux besoins, 1 ETP ES a été créé et trois nouveaux appartements ont été loués pour l'hébergement des résidents.

A l'arrivée de Mme MARQUES E, l'équipe a repensé l'organisation de l'accompagnement global des résidents avec une répartition équilibrée entre les trois référents sociaux.

De ce fait, Mme PINOT A, a pu commencer à reprendre l'animation de groupes pour l'apprentissage de la langue française.

Profil des personnes accueillies



Depuis Mars 2018, les orientations au C.P.H de Lure sont régionales. La gestion des places est confiée à l'O.F.I.I de Besançon.



Pas de naissance en 2018.

L'activité CPH 2018 en chiffres

Capacité d'accueil 2018 : 50

Taux d'occupation 2018 : 83,84%

Nombre de journées réalisées 2018 : 13 664

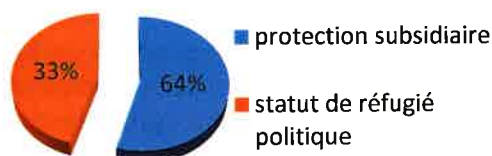
74 personnes accueillies
soit 53 adultes et 21 enfants

99 personnes hébergées
soit 68 adultes et 31 enfants

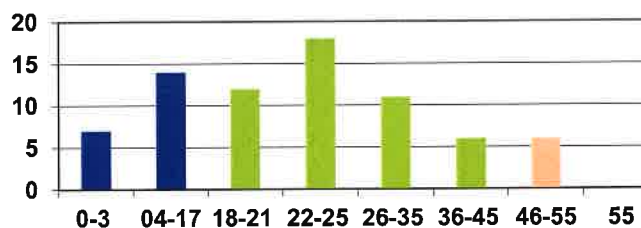
49 personnes sorties
soit 30 adultes et 19 enfants

Durée moyenne de prise en charge
214 jours soit 7 mois

Type de protection



Répartition des personnes accueillies par tranches d'âges



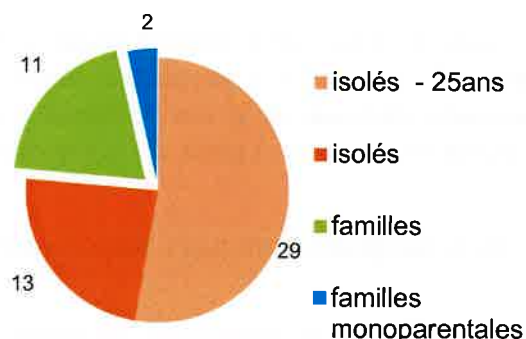
Age moyen des enfants : 7 ans
(âge minimum : 2 mois / âge maximum : 17 ans).

Age moyen des adultes : 28 ans
(âge minimum : 18 ans / âge maximum : 52 ans).

Personnes hébergées

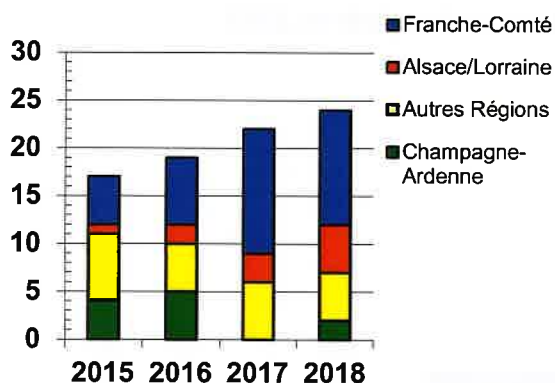
55 situations hébergées en 2018 (soit 99 personnes : 68 adultes et 31 enfants).

Composition familiale



Modalités de sortie

Lieu d'installation



46% des groupes accompagnés à la sortie ont pu accéder à un logement dans le parc locatif social/privé. À noter que 46% ont fait le choix de solutions d'hébergement non pérennes soit pour se rapprocher d'une grande ville soit pour accéder à un emploi / une formation. Dans le cadre d'une rupture du contrat de séjour, 8% soit 2 personnes orientées sur le 115.

Retour sur l'année 2018

✓ Nous faisons le constat que cette année encore le pourcentage d'isolés est en forte augmentation sur l'ensemble des personnes hébergées en 2018 (75%).

La moitié des personnes hébergées en 2018, sont des personnes isolées âgées de moins de 25 ans.

✓ Sans aucun droit à prestation sociale, ce public ne peut s'insérer directement par le logement. Il doit donc engager de suite des démarches d'insertion professionnelle pour pouvoir sortir du C.P.H., sachant que la majorité de ces jeunes n'ont pas été scolarisés dans leur pays.

Nous remarquons un parcours migratoire plus long pour ces jeunes, des problématiques addictives pour certains et une durée de présence en France plus courte avant leur arrivée au C.P.H. Au vu de ces constats, nous avons dû repenser notre accompagnement et en particulier renforcer les liens partenariaux existants et en créer de nouveaux. À noter que quatre résidents ont pu intégrer en 2018 le Dispositif H.O.P.E sur les A.F.P.A de Dijon et Belfort.

✓ Le projet individualisé co-construit avec le résident, formalisé lors d'une rencontre entre l'ensemble de l'équipe C.P.H., le résident et un interprète si nécessaire, a été davantage contractualisé en 2018. Le projet peut être rediscuté à tout moment de la prise en charge à la demande de l'un des signataires.

Perspectives

✓ Systématiser la contractualisation du projet individualisé en engageant une réflexion autour d'un document individuel de prise en charge,

✓ Poursuivre les séances d'informations et de prévention auprès des résidents,

✓ Nouvelles dispositions apportées par la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » : **doublément du nombre d'heures de formation linguistique**, certification à l'issue du parcours, allongement à quatre ans (au lieu d'un an actuellement) de la durée du titre de séjour pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire dès leur première admission au séjour et lors de son renouvellement.

L'ACTIVITÉ H.U.D.A

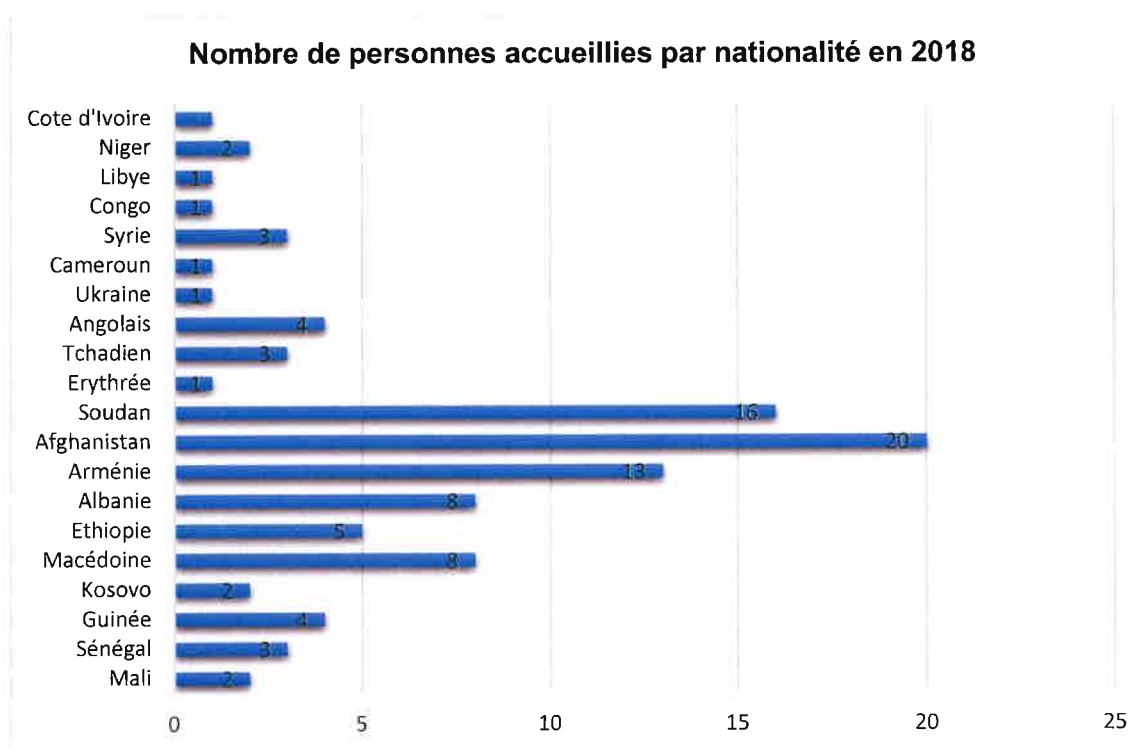
99 personnes hébergées en 2018 dont :
63 hommes, 16 femmes et 20 enfants

64 personnes accueillies en 2018 :
72 sorties dont 51 adultes et 21 enfants.

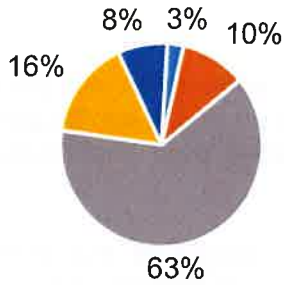
L'H.U.D.A a pour mission d'accueillir des demandeurs d'asile en cours de procédure d'une part, et d'autre part, des demandeurs placés en procédure dite « Dublin ». Cette procédure résulte du Règlement Dublin III, selon lequel un seul état est responsable de l'examen d'une demande d'asile dans l'Union Européenne ; ceci pour empêcher qu'un demandeur d'asile puisse choisir son pays d'accueil et/ou réaliser des demandes d'asile multiple.

Ces personnes dites « dublinées » sont dans l'attente de la désignation du pays responsable de l'examen de leur demande d'asile.

Le même constat qu'en 2017 peut-être fait s'agissant du nombre de personnes en procédure « Dublin ». L'accueil de demandeurs dans ce cas de procédure reste important. Cependant, la création d'une plateforme dans le Doubs, le 01/09/2018, ayant pour objectif de concentrer toutes les demandes d'asile des personnes dites « dublinées » va entraîner le transfert des personnes en procédure « Dublin » sur des places H.U.D.A. centralisées. Ces nouvelles dispositions auront vraisemblablement un impact d'ordre structurel pour un certain nombre d'opérateurs.



Composition familiale des personnes présentes en 2017



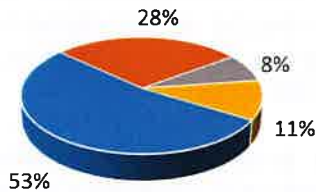
- Couple
- Hommes isolés
- Familles monoparentales
- Femmes isolées
- Familles

Composition familiale des personnes présentes en 2018



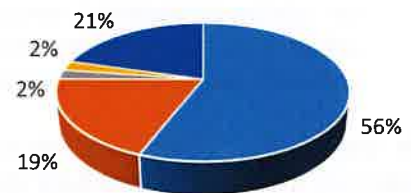
Augmentation significative du nombre d'hommes isolés et parallèlement diminution des autres compositions familiales.

Type de procédure des personnes présentes en 2017

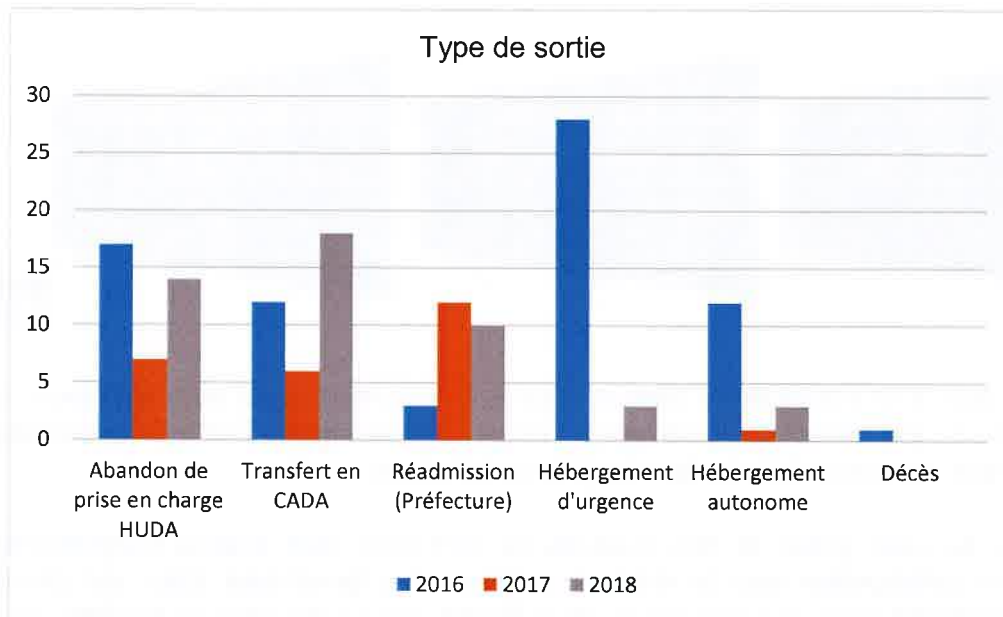


- Procédure Dublin
- Procédure normale
- Procédure de demande d'asile
- Déboutés
- Régularisés « Vie privée, vie familiale »

Type de procédure des personnes présentes en 2018



Sur les 56% de personnes en procédure « Dublin », 21% ont pu déposer une demande d'asile.



L'augmentation significative de transferts en places C.A.D.A s'explique par le passage des procédures « Dublin » en procédures normales. L'accroissement de l'abandon de prise en charge est une des conséquences de l'application des procédures de réadmission pour les personnes en procédure « Dublin ».

L'ACTIVITÉ A.V.E.C

Le service A.V.E.C. (*Accompagnement Vers L'Emploi et la Citoyenneté*) a vu le jour en septembre 2018 pour une durée de six mois, renouvelable.

« C'est un accompagnement individuel et adapté, sur la base du volontariat des personnes, alliant formation et suivi social pour les personnes ayant obtenu un statut de réfugié ou une protection subsidiaire, et qui souhaitent s'installer ou qui sont déjà installées sur le département de la Haute-Saône ».

La mobilité, la gestion du budget, la compréhension du système français et des informations importantes, la santé, l'actualité, l'autonomie, l'apprentissage du français et enfin l'accès à la culture, l'emploi ou à la formation, sont des thématiques prégnantes des deux volets ci-dessous :

- Le volet « **Formation** » est assuré par Action Formation Franche-Comté, par le biais de deux formatrices qui se répartissent le travail sur les deux lieux de formations actuels (VESOUL et LUXEUIL), à raison de deux jours par semaine. Les groupes sont composés de manière à ne pas excéder dix participants et à correspondre à la localité des personnes. Depuis le début de l'action, cela représente environ 156 heures de formation.
- Le volet « **Suivi social** » est assuré par le C.P.A.I., par une personne référente sociale. Elle se déplace au plus près des personnes, pour ainsi parer aux difficultés de mobilité, et assurer un accompagnement social global individuel selon les besoins et les demandes. Les personnes en logement individuel sont visitées environ une fois tous les quinze jours, mais cette moyenne peut varier selon les besoins et les disponibilités.

Côté partenariat, différentes structures ont été contactées pour porter à leur connaissance la création du dispositif, permettant ainsi de repérer d'éventuelles situations susceptibles de relever de l'action, mais aussi d'évaluer la possibilité de travailler en partenariat. Depuis septembre, c'est une palette de trente partenaires qui ont été rencontrés ou contactés, de l'entreprise départementale aux bailleurs sociaux, en passant par les C.M.S, les structures de réinsertion et les associations d'entraide.



Le principal frein à la signature du contrat « A.V.E.C. » reste l'emploi et la formation. Si certains arrivent à trouver (ou retrouver) du travail en France, cela ne signifie pas pour autant toujours une autonomie dans les démarches ou dans la gestion du budget.

En parallèle du suivi global et des modules de formation, des actions supplémentaires sont organisées en collaboration avec la référente sociale et les formatrices. Ceci, afin de solliciter les personnes accompagnées sur des temps en extérieur, pour y travailler la mobilité, l'assiduité, le respect des horaires, l'organisation personnelle, le vocabulaire, la présentation, l'expression orale... C'est aussi l'occasion de présenter les ressources de notre département et les acteurs locaux (présentation de l'U.D.A.F., les visites et présentations d'Associations de réinsertion, visite du S.Y.T.E.V.O.M, des bilans de santé C.P.A.M, festival international du cinéma d'Asie...).

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ INTÉGRATION : « ENJEUX ET PERSPECTIVES »

Enjeux

Les politiques publiques en matière d'intégration des publics réfugiés visent à favoriser la construction à l'échelle des territoires de véritables parcours d'intégration, fluides et sans rupture pour l'ensemble des primo-arrivants. Elles promeuvent un pilotage et une animation mieux articulés au niveau national et local par la mise en place de comités de pilotage « intégration des étrangers ». Ces comités de pilotage doivent réunir les acteurs de l'intégration des étrangers dans le territoire, ainsi les D.R.D.J.S.C.S (Direction Régionale et Départementale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale), les directions territoriales de l'O.F.I.I, les partenaires associatifs, les bailleurs, les chambres consulaires, les organisations patronales et les acteurs privés du monde économique...tout en y associant les services publics de l'emploi (DIRECTE, Pôle emploi, Missions Locales, Cap Emploi) et les Collectivités Territoriales partenaires.

Les facteurs d'intégration des primo-arrivants se trouvent essentiellement au niveau local, ainsi les collectivités doivent être des partenaires essentiels pour la mise en œuvre d'actions concrètes permettant à nos publics de pouvoir rapidement des formations, des emplois et ainsi relever du droit commun.

Perspectives

Des appels à projets régionaux pour l'intégration des réfugiés en complément des appels à projets nationaux seront lancés par la direction de l'asile pour les projets d'envergure nationale,

Des appels à projets visant à soutenir des projets régionaux ou infrarégionaux s'adressant à titre exclusif aux réfugiés portant sur les volets emploi, santé, mobilité, liens avec la société civile, sports et culture.

Ces projets doivent viser la réalisation de l'un ou plusieurs des objectifs suivants:

- **L'accompagnement vers l'emploi**, en particulier pour un public de moins de 25 ans, en grande majorité sans ressources, incluant si possible une offre d'hébergement.
- **L'accompagnement à la mobilité sur l'ensemble du territoire**, afin de rendre attractif l'ensemble des territoires de France et mieux répartir ce public.
- **L'accès aux soins**, et notamment la prise en charge psycho traumatique des vulnérabilités spécifiques liées au parcours d'exil.
- Le développement de **l'accès à la culture et au sport**, le renforcement des liens avec la société civile.

Dans l'esprit de ces axes prioritaires par les pouvoirs publics, des projets se construisent en 2019 lesquels vont voir le jour prochainement. Un projet d'agro-culture biologique sur les sites de Saint-

Loup-sur-Semouse et sans doute Lure. Un projet « Street Art » se construit en partenariat avec l'Auditorium de Lure.

Ces ouvertures culturelles permettent outre une meilleure intrication des acteurs territoriaux, des respirations et des ouvertures sociétales pour les usagers.

Ces actions permettent parallèlement d'ouvrir des horizons professionnels pour les personnels des services lesquels agissent dans un quotidien parfois pesant au regard des multiples problématiques qu'ils côtoient. On peut observer comme les statistiques d'activités le montrent, que l'accroissement du nombre d'hommes seuls hébergés et accompagnés conjoncturellement complexifie les prises en charge et le travail de chacun (éducatif, administratif, technique, encadrement).

Notre activité s'inscrit dans l'accompagnement de personnes (demandeurs d'asile ou réfugiés) aux problématiques polymorphes : psycho traumatiques, santé mentale, comportementales, différenciations culturelles...

Défis

Le C.P.A.I inscrit déjà son positionnement stratégique dans la dynamique des orientations définies dans le cadre des politiques publiques.

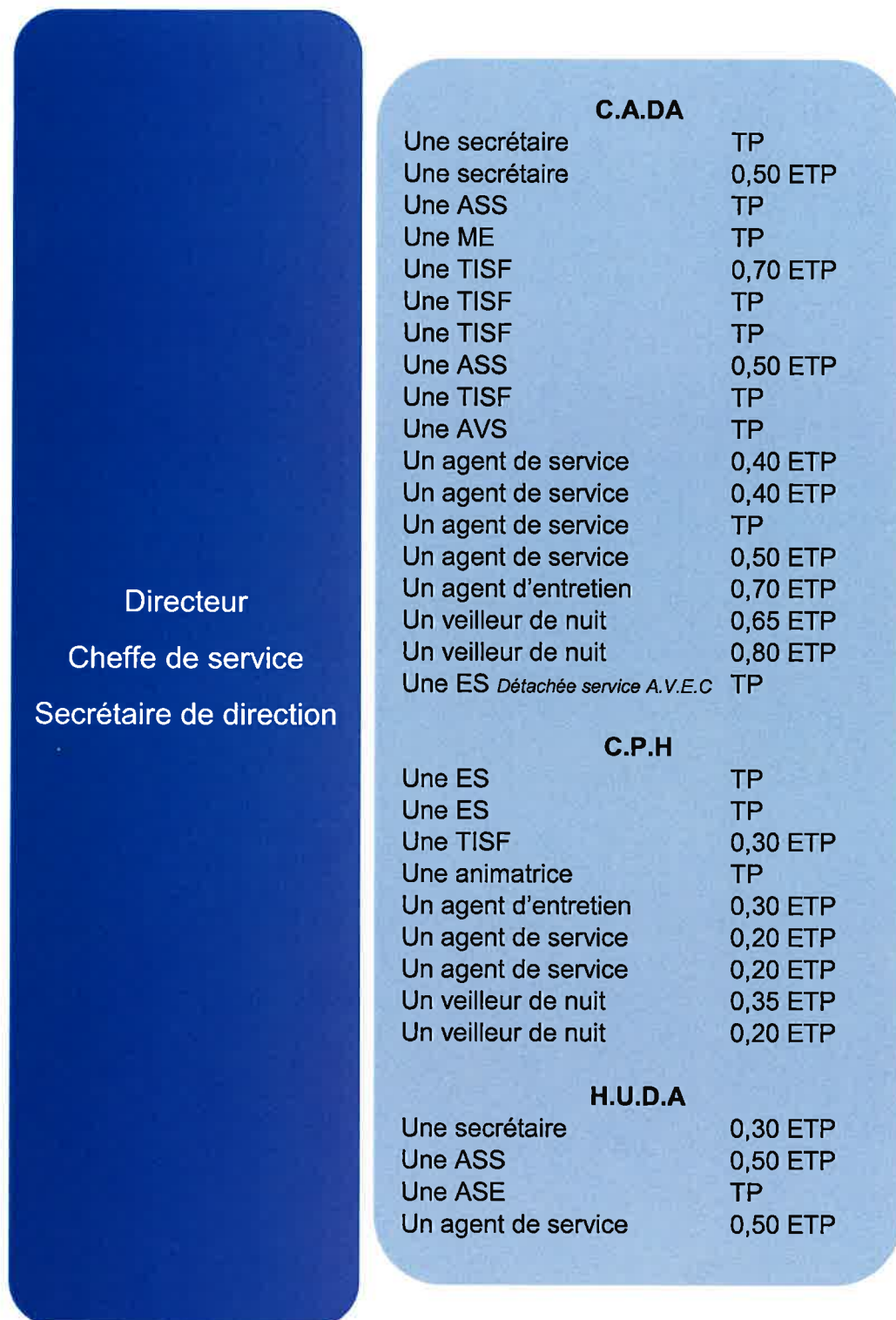
L'augmentation des taux d'octroi à une Protection Internationale des publics accueillis en C.A.D.A, l'extension de l'agrément C.P.H et comme en témoignent les données chiffrées des activités des services ont amené les équipes professionnelles à adapter leurs pratiques professionnelles, à élargir et diversifier le partenariat pour un double objectif : un modèle d'organisation plus circulaire et une optimisation quant à l'individualisation des prises en charge et des parcours.

Ces exigences réglementaires et contextuelles amènent le C.P.A.I dans le cadre Associatif de l'A.H.S.S.E.A, à s'inscrire dans une logique d'émergence de nouvelles compétences, actrices de l'inter institutionnalisation et de personnalisation des accompagnements dans une logique de parcours. Jean-René Loubat prévoit en ce sens que « *la fonction de coordinateurs de parcours est appelée à se développer* » pour relever les nouveaux défis individuels et sociétaux relevant de l'action sociale.

La colonne vertébrale de notre Projet d'Etablissement, la « *dynamique projets* » du CPAI, visent la promotion sociale du public réfugié par l'accès au logement, à la formation ou à l'emploi, à la citoyenneté comme en témoigne l'expérimentation innovante de l'action A.V.E.C ou encore par le Projet F.E.R (Formation Emploi Réfugié) déposé fin 2017, par un consortium de dix acteurs agissant dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle du Département.

Ces nécessaires adaptations institutionnelles aux contextes réglementaires et sociologiques ne doivent pas être conduites au détriment d'une gestion quotidienne et rigoureuse des services de l'Etablissement. Le quotidien professionnel pour les raisons évoquées précédemment exige réactivité, rigueur et professionnalisme et ajustement des compétences.

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL



ES	Educateur Spécialisé
AVS	Auxiliaire de Vie Sociale
TISF	Technicien en Intervention Sociale et Familiale
ASS	Assistant de Service Social
ASE	Animateur Socio-Educatif
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale

Certains postes sont mutualisés entre les services

